

**PREMIERE DÉCLARATION DE L'ACAJ À LA SUITE DU PROCÈS DE 100  
JOURS : MINISTERE PUBLIC & PARTIE CIVILE CONTRE KAMERHE Lwa  
KANYINGINI Vital, SAMIH JAMMAL ET MUHIMA Jeannot**

*Pour diffusion immédiate :*

**Kinshasa, le 20 juin 2020 : Le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa a condamné ce jour Vital KAMERHE et Samih JAMMAL notamment à vingt (20) ans de travaux forcés et la confiscation de tous les fonds se trouvant sur les comptes bancaires et biens acquis avec les fonds détournés; et MUHIMA Jeannot à deux (2) ans de travaux forcés avec arrestation immédiate.**

Cependant, le procès dit de « 100 jours » dont le verdict<sup>1</sup> a vient d'être rendu aura eu l'avantage de mettre sur la place publique **les graves dysfonctionnements au sein du Cabinet du Président de la République**<sup>2</sup>.

En effet, le Président de la République est par essence la plus haute Institution de l'Etat. Conséquemment, son Cabinet constitue le premier maillon essentiel qui lui permet, en amont et en aval, de disposer de toutes les informations utiles sur le fonctionnement harmonieux de l'Etat.

A ce titre, son rôle principal est notamment (i) d'informer, en temps réel, le Président de la République de toutes les affaires de l'État, (ii) de lui rendre compte de tous les contacts établis avec toutes les autres institutions, (iii) de préparer minutieusement les textes et décisions devant être soumis à la sanction du Président de la République et, (iv) d'assurer les relais nécessaires avec le gouvernement aux fins de certifier de la cohérence entre les axes politiques définis par le Président de la République et leurs traductions politico-administratives dans les différentes actions initiées par le Gouvernement. Au surplus, le Cabinet du Président de la République devrait se caractériser par son unité et sa cohérence.

Cependant, sa structuration composite porte les germes des ratés fonctionnel et opérationnel dénoncés depuis sa mise en place par plusieurs experts. **Il présente un phénomène de loyauté émiettée vis-à-vis de la vision véhiculée par le projet de société du Président de la République.** Et le procès « 100 jours » en a offert une triste et affligeante démonstration !

En effet, **dans la mesure où les membres du Cabinet ont été recrutés sur la base de leur appartenance politique et ethnique (principalement de la coalition CACH et des Provinces du Grand-Kasaï et Grand-Kivu), il est indubitable qu'ils**

---

<sup>1</sup> Sous RP 26.931 (RMP 1641/PG/023/a/LUK/2020 devant le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe.

<sup>2</sup> Le Cabinet du Président de la République est constitué d'au moins 294 agents administratifs et personnel politique.

privilégient dans leur approche des éléments des dossiers liés à des calculs relevant d'une stratégie politique dictée tantôt par des réflexes sectaires, tantôt par

2

leurs partis d'origine. De la sorte, leur rendement a du mal à dissimuler une trame traduisant leurs émotions, ignorance et surtout la satisfaction d'intérêts personnels. **A cela, s'ajoutent des éléments objectifs liés à leurs profils, tel le déficit de background académique et professionnel adéquat, de capacité analytique requise, la non-maîtrise des éléments basiques pour une compréhension affinée de l'environnement socio-politique congolais, ainsi que des enjeux y afférents.** Il n'est donc pas surprenant que ces insuffisances aient mis en mal l'interopérabilité du Cabinet et de ce fait avili substantiellement son image vis-à-vis de l'opinion. **Et pourtant, le Cabinet du Président de la République doit jouer un rôle crucial dans la conception, ainsi que la structuration des actes du Chef de l'Etat.** Il va sans dire que le profil des membres le composant constitue un capital qui se révèle un accélérateur de la performance attendue tant par le Président de la République que du peuple congolais.

**Eu égard à l'image dégradée que présente l'actuel cabinet du Président de la République à la suite de la mauvaise gestion du programme de 100 jours,** il s'avère indispensable d'en améliorer le rendement par la mise en place d'une équipe composée d'experts aguerris. Ces derniers devraient être choisis par le Président de la République en raison de leurs états de service du point de vue académique, professionnel, éthique et moral.

Etant donné que le travail de production de la décision publique nationale, à l'instar de ce qui relève du travail politique en général, est de plus en plus collectivisé et chronophage, **le Cabinet du Président de la République devra être le creuset de l'unité nationale reflétant la somme de toutes les intelligences nationales et non présenter l'image d'une structure de recrutement et recyclage des membres des partis politiques ou des parents.**

**L'ACAJ félicite la Justice congolaise pour avoir mené les enquêtes et procès avec professionnalisme jusqu'à leur terme ; et le peuple congolais en général, et les kinoises et kinois en particulier, pour leurs pressions sans lesquelles les enquêtes et procès ne se seraient jamais réalisés.**

**L'ACAJ félicite le Gouvernement tant pour son engagement dans la lutte contre la corruption, détournement des deniers publics et blanchiment d'argent, que la retransmission en direct du procès par le media officiel la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC).**

L'ACAJ publiera, dans les jours à venir, d'autres déclarations portant notamment sur les disfonctionnement révélés aux ministères du développement rural, finances, budget, affaires foncières ainsi qu'à la Banque Centrale du Congo.

Me Georges Kapiamba, Président National de l'ACAJ  
Téléphone : + 243 81 404 36 41 et Email : kapiamba2@gmail.com